



- Entretien avec le vice-amiral d'escadre Christophe LUCAS, préfet maritime pour la Méditerranée

- Entretien avec le vice-amiral Emmanuel SLAARS, responsable des opérations maritimes et aéromaritimes à l'état-major de la marine

# L'OFFICIER

Magazine de l'ANOCR  
Janvier à avril 2026 - N° 502



# ASSOCIATION JEAN LACHENAUD



Engagés volontaires  
pour votre bien-être

L'AJL a été créée en 1974 à l'initiative de Jean Lachenaud, président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) en partenariat avec trois mutuelles militaires, l'ANOCR ainsi que des personnalités du ministère des armées. Ses statuts ont été rénovés en 2007.

Cette association gère trois EPHAD (533 lits) et une maison « autonomie » (67 studios) à Paris. Les ayants-droit sont bien sûr les anciens militaires mais aussi leurs familles, y compris les ascendants.



Situé à 25 kilomètres de Paris, l'établissement de santé "La Martinière" est implanté dans une zone calme, entourée d'un très beau parc de 10 hectares.

Situé dans un site classé méditerranéen avec un parc de 9 hectares, l'établissement de santé "Jean Lachenaud" propose une prise en charge complète et coordonnée de qualité.

Dans un environnement propice au calme, l'établissement offre à ses patients et résidents une prise en soins de qualité à travers des équipes de professionnels expérimentés et spécialisés.

D'une capacité de 63 appartements répartis sur 6 étages, la résidence Maréchal Leclerc est une résidence autonomie qui accueille uniquement des femmes : veuves et orphelines de guerre, veuves de militaires et retraitées civiles du Ministère des Armées. Quelques places sont réservées chaque année à un public de femmes non issues du monde de la Défense.

**Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)**  
avec des lits dédiés aux soins palliatifs  
**Résidence pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**  
Hébergement permanent ou temporaire  
**Unités de Vie Protégée pour les résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées**  
**Maison Sport-Santé ESSNO**  
Activités physiques adaptées  
**Equipe Mobile Territoriale d'Accompagnement et de Soins Palliatifs appelée NEPALE**

**Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)**  
avec des lits identifiés en soins palliatifs  
Hôpital de jour rééducation  
**Résidence pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**  
Hébergement permanent ou temporaire  
**Unités de Vie Protégée**  
**Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) d'Alzheimer ou de maladies apparentées**  
**Centre de Ressources Territorial**  
**Coordination des parcours et suppléance à domicile**  
EHPAD hors les murs, Relayage, Plateforme de répit des aidants  
**Accueil du jour**  
**Organisme de formation**  
Pour personnels soignant et paramédicaux

**Centre de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)**  
**Unité de Soins Palliatifs (USP)**  
**Résidence pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**  
**Équipe mobile d'accompagnement en soins palliatifs (EMASP)**

Accueil de personnes autonomes dans un cadre sécurisé





Chers camarades,  
chères familles,

Le numéro 502 de L'Officier accorde une place importante à la Marine nationale. Qu'il nous soit permis de remercier les contributeurs institutionnels pour leurs analyses éclairantes, dans un contexte marqué à la fois par les tensions aéromaritimes dans le golfe Persique et par la célébration des 400 ans de notre Marine.

Cette double actualité illustre à elle seule la permanence des enjeux maritimes dans notre stratégie nationale.

Ce numéro particulièrement riche aborde aussi de nombreux sujets. Il nous invite à la réflexion sur divers thèmes tel le « bien vieillir », avec en particulier la mise en lumière de trois femmes remarquables dans des registres très différents à découvrir au fil de votre lecture.

Au-delà de ces considérations, certains sujets directement liés à notre condition méritent une attention particulière. L'ANOCR doit demeurer pleinement mobilisée pour veiller à la considération portée aux conditions matérielles, statutaires et économiques des officiers en retraite. Il ne s'agit pas seulement d'une question catégorielle, mais bien d'un enjeu de cohérence dans le lien entre la Nation et ceux qui l'ont servie.

Le premier point concerne la suppression du Conseil permanent des retraités militaires (CPRM) dans le cadre de la refonte de la concertation. Cette décision a suscité une réaction des sept associations réunies au sein du Comité d'action des anciens militaires et marins de carrière (COMAC), dont l'ANOCR. En réponse, la DRH-MD propose de substituer à une logique de représentativité une logique de reconnaissance des associations, fondée sur une évaluation indépendante conduite sous l'égide du Contrôle Général des Armées.

Cette évolution, agréée par le COMAC, s'inscrit dans une concertation rénovée autour du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Si la disparition du CPRM peut apparaître comme un recul symbolique en matière de visibilité institutionnelle, le rattachement de la concertation des retraités au secrétaire général du CSFM pourrait constituer à terme un facteur d'efficacité.

Un autre sujet requière notre vigilance : la liberté d'expression des officiers en retraite et notamment des officiers généraux en deuxième section. L'article 28 de la loi de programmation militaire actualisée introduit en effet la possibilité d'appliquer aux officiers généraux en deuxième section des sanctions du premier groupe (avertissement, réprimande, blâme du ministre). Introduite sans susciter jusqu'à présent une quelconque réaction au sein de la communauté militaire, ce dont on peut s'étonner,

cette disposition instaurerait un régime présenté comme plus proportionné, ce qui est vrai, la seule sanction existante étant jusqu'ici la radiation des cadres.

La question des critères qui justifieraient ce type de sanctions

ne fait cependant l'objet d'aucune réflexion et n'est portée par aucun texte débattu. Elle interroge à l'heure où les officiers généraux (2S) participent pleinement au débat public et contribuent, par leur expérience, à l'éclairage des enjeux de défense.

Anecdotiquement, ce sentiment de méfiance politique envers les généraux se confirmerait lorsqu'on apprend à l'issue des récentes élections municipales, par un article du *Canard enchaîné* du 2 avril 2026, l'existence d'un « *fichier secret qui recense, ville par ville, corps par corps, parti par parti et même étoile par étoile, les généraux élus. Mais aussi les battus.* »

Sans céder à des interprétations excessives mais dans un contexte stratégique exigeant où la parole militaire contribue au débat national, il importe d'être vigilant pour préserver un nécessaire équilibre entre droit de réserve et liberté d'expression, condition même de la vitalité démocratique de notre pays. L'ANOCR y reviendra dans les prochains numéros du magazine « L'Officier ».

*il importe d'être vigilant pour  
préserver un nécessaire équilibre  
entre droit de réserve et liberté  
d'expression*

général (2S) François Chauvancy

# S O M M A I R E

- **MOT DU PRÉSIDENT** ..... p.3
- **DOSSIER SPÉCIAL MARINE NATIONALE**
  - Entretien avec le vice-amiral d'escadre Lucas ..... par le col (er) B. Boubée p.6
  - Entretien avec le vice-amiral Slaars ..... par le col (er) B. Boubée p.10
  - Portrait du capitaine de vaisseau Cécile Dumont Dayot ..... par le col (er) B. Boubée p.18
  - PLF 2026 ..... par le col (er) JM. Thouvenin p.23
- **DOSSIERS D'ACTUALITÉ**
  - Le monde qui change ..... par le vice-amiral (2s) M. Olhagaray et gal (2s) JJ. Cahuet p. 25
  - Le retour du service national ..... par le col (er) JM. Thouvenin p.29
  - Concevoir l'armée de demain ..... par le gal (2s) J. Theveny p.33
  - Drone d'histoire ..... par le col (er) G. Lemaire p.39
  - 70 ans de souveraineté nucléaire en six points clés ..... par le col (er) G. Lemaire p.42
  - Rapport annuel du HCECM 2025 ..... par le col (er) JM. Thouvenin p.44
- **FAITS HISTORIQUES**
  - 1942 : le tournant de la guerre ? ..... par M. Cuttier p.45
- **TÉMOIGNAGES**
  - Une mission en Pologne ..... par R. Pietrini p.49
- **RENCONTRE AVEC MARIE DE HENNEZEL** ..... par le col (er) B. Boubée p.56
- **BON À SAVOIR** ..... p.61
- **BIBLIOGRAPHIE** ..... p.62
- **IHEDN - LE PRIX VAUBAN** ..... p.64
- **NOTRE ASTRONAUTE SOPHIE ADENOT** ..... par le lt-col (er) D. Quievy p.65
- **VIE DES GROUPEMENTS** ..... p.69
- **IN MEMORIAM** ..... p.71
- **JEUX OLYMPIQUES 2026** ..... p.75

**Pour toute insertion dans le bulletin, adresser textes et photos à :**  
**dg@anocr.org**

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers  
Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A Reconnue d'utilité publique  
par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler - 75007 Paris  
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07  
Tél. : 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris  
Courriel : secretariat@anocr.org  
Site internet : www.anocr.org  
Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire  
Directeur de la publication : François Chauvancy  
Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Michel Olhagaray  
François Chauvancy, Roland Pietrini  
Impression : Imprimerie Saviard  
Dépôt légal : Mars 2023  
Commission paritaire : 0521G88248  
ISSN : 3098-8640  
Tirage : 4 494 exemplaires  
Tarifs cotisation et abonnement : page 37



# 400 ANS AU SERVICE DE LA FRANCE, SUR TOUS LES OcéANS.

La Marine célèbre en 2026 ses 400 ans d'existence. Elle souhaite faire de cette année un moment de fierté populaire et national, tourné vers la jeunesse et les territoires, un élan vers l'avenir.

Il ne s'agit pas d'une « fête » au sens étroit mais de rappeler aux Français qu'ils ont une Marine, qu'elle les protège depuis quatre siècles et qu'elle demeure aujourd'hui plus essentielle que jamais à la défense de leurs intérêts, de nos valeurs et de notre démocratie.

« L'ambition n'est pas l'autocélébration » souligne le capitaine de vaisseau Cécile Dumont-Dayot chef du SIRPA Marine, « l'ambition est la compréhension : faire percevoir que la mer est partout dans notre quotidien ; que la liberté de navigation rend possible les échanges économiques et les flux de données et que la surveillance de nos espaces maritimes est largement assurée par la Marine ; faire découvrir aussi une institution familière dans les mots mais souvent méconnue pour l'ensemble de ses missions. »

## 400 RENDEZ-VOUS POUR 400 ANS

À VOS AGENDAS

8/05

Démonstration de force navale - **Marseille**

5/09

Commemoration de la bataille de la Chesapeake - **Paris**

50 JOURNÉES JEUNESSE ET TERRITOIRES AU LARGE

& À L'INTERNATIONAL

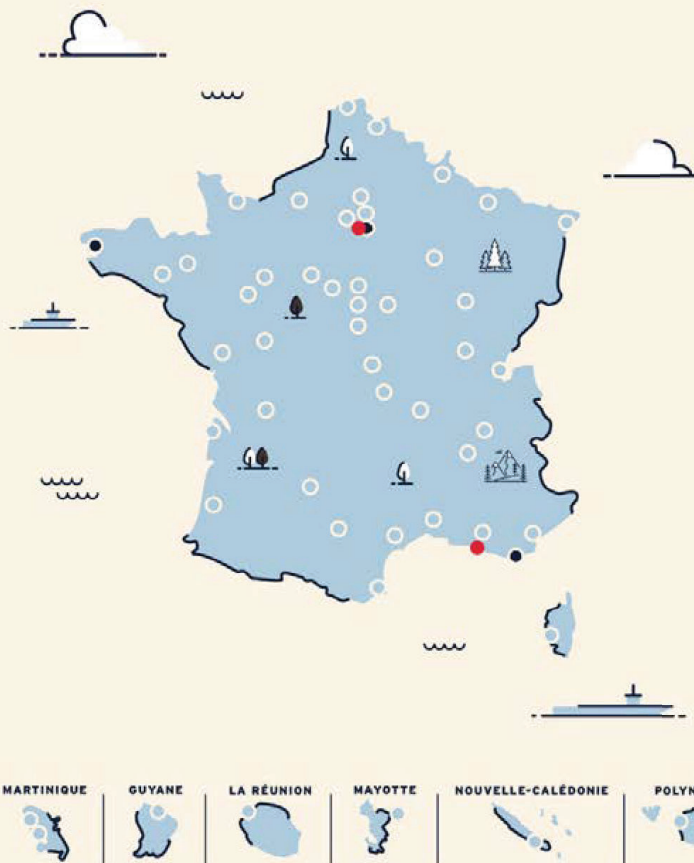
- 01.07 Commémoration Chesapeake - **Norfolk**
- 01.09 Cérémonie commémorative - **Yorktown**



MAIS ENCORE.

### ET AUSSI

- 17.01 Présentation du drapeau du Centre d'instruction navale - **Brest**
- 01 & 01.01 Conférence navale de **Paris**
- 17.01 Départ de la mission Jeanne d'Arc - **Toulon**
- 01.05 Concert de la Musique de la Marine - **Paris**
- Mai Lancement du timbre philatélique
- 15.01 au 01.04 « La Marine et les Peintres » au Musée national de la Marine - **Paris**
- 01 & 04.11 Salon Euronaval - **Paris**



**NB : la démonstration de force navale du 8 mai à Marseille a été déprogrammée en raison du niveau d'engagement opérationnel actuel**

## Entretien avec le vice-amiral d'escadre Christophe Lucas

### Préfet maritime : un seul titre pour des rôles multiples

PROPOS RECUEILLIS  
PAR LE COLONEL (ER) B. BOUBÉE



**ANOCR :** Amiral, pouvez-vous nous présenter vos fonctions et responsabilités ?

**Préfet :** Je dirais que j'exerce trois responsabilités complémentaires, qui représentent trois « casquettes » différentes avec trois chaînes de commandement distinctes.

Celle qui est la plus singulière est celle de préfet maritime de la Méditerranée, c'est-à-dire **représentant de l'État en mer sous l'autorité du Premier ministre**. A ce titre, j'anime et coordonne l'action l'ensemble des administrations qui agissent en mer. Mes prérogatives dans le cadre de l'action de l'État en mer s'exercent au titre de trois fonctions : je suis « **préfet de l'urgence en mer** », « **préfet de police en mer** » et « **préfet gouverneur de l'espace marin** ». Le sauvetage en mer, la sécurité maritime, la protection de l'environnement marin, la capacité à lutter contre les trafics et la pollution comme

le développement économique en mer, avec les parcs éoliens flottant par exemple, font ainsi partie de mes missions

Dans mon rôle de **chef militaire**, je suis sous l'autorité du chef d'état-major des armées et j'exerce le **contrôle opérationnel des moyens militaires interarmées déployés en Méditerranée comme en mer Noire**. En tant que commandant de théâtre interarmées, mon objectif consiste ici à garantir notre capacité d'action en Méditerranée, dans un contexte où les crises s'additionnent et que la violence se désinhibe. Il s'agit de surveiller, comprendre pour mieux anticiper et protéger les intérêts de la France et les Français et intervenir lorsqu'ils sont menacés.

*Il n'existe que trois préfectures maritimes en France : celle pour la Manche et la mer du Nord, celle pour l'Atlantique et celle pour la Méditerranée.*

*Le vice-amiral d'escadre Christophe LUCAS, préfet maritime pour la Méditerranée à Toulon, explique au magazine « L'Officier » ce que recouvre ce titre éminent dont peu de gens soupçonnent l'importance, l'étendue et la complexité.*